



Plans: Rey + Basso Ricci architectes



- 1 Plan masse
- 2 Plan étage type
- 3 La nouvelle place formée par le bâtiment existant et son extension

POUR UN MEILLEUR ENCADREMENT DES PROCÉDURES

En 2015, un rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud portant sur une vingtaine de projets de constructions scolaires a provoqué de multiples réactions. Laissant à penser qu'il existe un lien de causalité directe entre les concours d'architecture et les coûts des constructions, le rapport est cependant parsemé, selon la SIA Vaud, de confusions et de raccourcis malheureux¹. La SIA Fribourg s'exprime à son tour par la voix de son vice-président, l'architecte Alexandre Clerc.

«La pratique du concours d'architecture n'est pas une procédure uniquement esthétique. A l'heure de la densification et d'une meilleure utilisation du sol disponible, il n'y a plus de projets simples. A travers les propositions des candidats, le jury d'un concours évolue dans un processus de recherche d'une qualité contextuelle et programmatique. Afin d'intégrer et de comparer la composante financière de manière judicieuse, on devrait établir un document qui recense, au Service des bâtiments du Canton, les ouvrages selon leur type, leur taille et leur fonction. Il permettrait aux communes, aux organisateurs et aux candidats de pouvoir s'appuyer sur des références tangibles. C'est dans la phase d'organisation et de jugement d'un concours que la marge de manœuvre financière est la plus importante, et le jury doit s'impliquer dès l'établissement du cahier des charges pour que la problématique soit bien posée. D'autre part, le rapport entre la surface utile (SU) et la surface de dégagement (SD), espaces servant à la circulation des occupants, est un enjeu important, de même que la part de surface d'enveloppe et le volume d'un bâtiment. Le document en question porterait ces données, et son utilisation servirait de base pour les projets cantonaux ou communaux.

Il conviendrait également de favoriser le concours d'architecture et d'ingénierie dès la conception, ceci afin de prendre en compte les exigences techniques spécifiques à chaque procédure dès le début des études, et d'en tenir compte dans les critères d'évaluation du jury. Ensuite, afin de garantir un suivi entre le moment du jugement et le début du mandat du lauréat, il nous semblerait nécessaire qu'une délégation du jury accompagne le maître de l'ouvrage et le mandataire lors des premières phases d'avant-projet. Cette présence devrait faciliter une bonne transmission d'informations et aider à rappeler l'ensemble des enjeux.

De manière générale, il est de notre devoir de réfuter les raccourcis et les amalgames de ceux qui prétendent que le concours d'architecture serait synonyme de surcoût et de lenteur. Mais il s'agit bien sûr de prendre en compte les critiques argumentées et de travailler à l'amélioration continue de certains aspects dans l'organisation des procédures. C'est uniquement ainsi, et non en campant sur des positions corporatistes, que nous pourrions renforcer la crédibilité de nos professions.»

Alexandre Clerc, vice-président de la SIA Fribourg

NOTE

1 Voir à ce sujet www.vd.sia.ch/audit_constructions_scolaires